/!\ A COMPLETER INTEGRALEMENT /!\

et à retourner à Association R-CB5
39 rue Guilloud
69003 LYON

PSEUDO : ……

NOM : …….
Prénom : …….
Adresse : ……..
……...
Code postal : ……
VILLE : ……
Pays: …….
N° de téléphone : ……
E-mail valide : …….

Détail des produits commandés (références CG et nombre) :
……
……
……..
Total : …….. €

Je soussigné M ……..... (l'acheteur) déclare m'engager à ne pas intenter une quelconque procédure juridique ou financière conformément à l'article 1276 et 2052 du code civil envers M FRACHEBOIS Julien portant respectivement le pseudonyme de ***Snowman69*** du forum http://forum.cb500.org, et le dégager de toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration des produits commandés ci-dessus par et pendant leur transport du magasin Equip'moto SARL à leur adresse de destination. Et le dégager de toutes responsabilité également dans le cadre de perte ou de vol de mon chèque de commande à l'attention du fournisseur*. Dans le cas où la commande serait annulée M FRACHEBOIS Julien s'engage à rembourser **dans les trente jours** les participants à la Commande Groupée du site http://forum.cb500.org.
Dès réception du/des chèques correspondants à ma commande groupée organisé par ***Snowman69***, ce dernier devra obligatoirement indiquer la bonne réception dans la section commande groupée du site http://forum.cb500.org sous le titre « **CG BITUBO** » **dans un délais de sept jours**.
Mon colis se fera en envoi suivi **dans un délais de quinze jours** à réception par le fournisseur* de l'intégralité des chèques de tous les participants.

Fait à ……..
En date du ……..

Pour servir et valoir ce que de droit.
Signature :

* Chèque(s) des amortisseur BITUBO à l'ordre du fournisseur : **Equip'moto SARL**

Article 313-1 du code pénal
L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.
L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.